



## PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE



Toulon, le 07 NOV. 2019  
N° 502038 PREMAR MED/AEM/NP

Division « Action de l'Etat en mer »

Bureau « Activités maritimes »

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet maritime de la Méditerranée

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

- OBJET** : avis sur l'autorisation environnementale au titre de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et concession d'utilisation du domaine public maritime au titre du R. 2124-4 du code de la propriété des personnes publiques – Projet de pose d'une conduite sous-marine d'eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles.
- RÉFÉRENCES** : a) DDTM/SDPMEM/BEM/2019-119 BLO/2019-186 ;  
b) votre courrier du 29 août 2019.

Par courrier de référence b), vous sollicitez mon avis sur un dossier de demande d'autorisation environnementale loi sur l'eau au titre du code de l'environnement et un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au titre de l'article R.2124-4 du code de la propriété des personnes publiques.

Suite à l'étude des dossiers déposés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée concernant l'opération « Projet de pose d'une conduite sous-marine d'eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles sur la commune de Hyères-les-palmiers », j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable sur le fond et sur la forme de ces deux dossiers.

Mes services restent à votre disposition en cas de besoin de renseignements complémentaires.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var.

### COPIES :

- AEM/PADEM/ACTMAR
- Archives (dossier n° 271 - chrono).